

Date de dépôt : 8 mai 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean Burgermeister : A quoi les budgets supplémentaires ont-ils été consacrés ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 avril 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Lors des débats au sujet du budget 2019, en décembre 2018, plusieurs amendements proposés par le Conseil d'Etat, réclamant des enveloppes supplémentaires afin d'engager du personnel supplémentaire dans des services ou des institutions de droit public en sous effectifs, ont été acceptés. Ces amendements touchaient notamment les HUG (8 millions de francs), l'IMAD (3,4 millions), l'Hospice général (7 millions), le SPAd (500 000 F), le SPMi (500 000 F) ou encore le SSEJ (500 000 F).

Je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à la question suivante :

Dans chacun des services ou des institutions susmentionnés, comment les enveloppes budgétaires supplémentaires, résultant du vote d'amendements du Conseil d'Etat lors des débats autour du budget 2019, ont-elles été utilisées ? Merci de bien vouloir le décrire de manière détaillée.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'affectation des budgets supplémentaires votés par le Grand Conseil le 14 décembre 2018 dans le cadre de l'adoption du budget 2019 est prévu comme suit :

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) – fonctionnement (8 millions de charges : « plus de personnel pour les HUG »)

Cette indemnité supplémentaire de 8 millions de francs a permis aux HUG de maintenir les 82 postes supplémentaires prévus au projet de budget, pour faire face à l'augmentation de l'activité, tout en assumant la charge supplémentaire que représente l'annuité complète pour 2019.

Concernant le recrutement, 78% des postes ont déjà été repourvus et le processus est en cours pour 15% des postes.

Hospice général (HG) – fonctionnement – action sociale (7 millions de charges : « plus de personnel pour l'HG »)

Conformément à l'objectif visé par cet amendement, ce budget supplémentaire de 7 millions de francs sera utilisé pour augmenter de 60 postes les effectifs de l'Hospice général affectés à l'action sociale (assistants sociaux, secrétaires sociales, conseillers en insertion, etc.).

Ces postes sont prévus notamment dans les secteurs suivants :

- L'accompagnement social, avec pour objectif de développer un accompagnement de qualité adapté aux besoins de chaque usager.
- L'insertion professionnelle et sociale, avec pour objectifs de renforcer les ressources spécialisées telles que les conseiller-ère-s en réinsertion professionnelle, et de mettre l'accent sur la prise en charge des jeunes adultes en difficulté.
- La formation, avec notamment pour objectif de développer les formations de base certifiantes et la reconversion professionnelle.
- Le logement, avec pour objectifs de renforcer l'accompagnement des usagers dans leur recherche de logement pérenne, de travailler sur leur insertion sociale et professionnelle, et de sortir les usagers placés à l'hôtel en les plaçant temporairement dans des appartements-relais.
- La prévention, avec pour objectif de développer les activités de prévention (par exemple en matière de désendettement).

Le vote du budget 2019 de l'Etat étant intervenu mi-décembre 2018 et celui de l'Hospice général fin décembre 2018, l'institution a débuté sa campagne de recrutement de postes associés à ce budget supplémentaire dès le début du premier trimestre 2019. Les délais de recrutement (annonce OCE, publication, etc.) et d'engagement induisent selon l'Hospice général un lissage de ces derniers sur deux ans. Ainsi, il est prévu d'engager environ 50 ETP dès 2019 et environ 10 ETP supplémentaires en 2020.

Institution genevoise de maintien à domicile (Imad) – « plus de personnel, pas de coupe pour les usagers et annulation de la hausse de la contribution personnelle des soins à domicile de 2 francs » (+4,8 millions de charges)

L'amendement voté par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2019 a été alloué, pour 3,3 millions de francs, à des postes supplémentaires (25 ETP) sur le terrain pour faire face aux besoins de prise en charge supplémentaires. Au vu de la volatilité desdites prises en charges (tant en volume qu'au niveau des secteurs concernés), ces postes seront attribués en fonction des besoins réels. Ces postes n'ont pas encore été pourvus à ce jour.

Le solde de 1,5 million de francs a servi à compenser l'abandon de la mesure prévoyant la hausse de 2 francs de la contribution personnelle des soins à domicile.

Service de protection de l'adulte (SPAd) 4 ETP supplémentaires (+0,5 million de charges)

Ces ressources supplémentaires ont été allouées, dès 2019, à l'engagement et à l'augmentation du taux d'activité des intervenants en protection de l'adulte (IPA) pour faire face partiellement à l'augmentation continue des mandats confiés par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). En effet, environ 520 nouveaux mandats sont confiés au SPAd chaque année depuis 2017 alors que les ressources nécessaires à leur gestion ne progressent que très faiblement. Au 1^{er} mai 2019, 3,5 ETP seront pourvus et le solde de 0,5 ETP le sera prochainement.

Service de protection des mineurs (SPMi) 4 ETP supplémentaires (+0,5 million de charges)

Ces ressources supplémentaires ont été utilisées dès 2019 pour adapter le nombre d'intervenants en protection de l'enfant (IPE) au service de protection des mineurs afin d'absorber la charge importante de travail et ainsi se rapprocher du taux cible mis en évidence par l'étude Voegel, soit un temps moyen consacré par dossier de 30 heures annuel (la situation en 2018 était de 25,7 heures par mineur/année en moyenne). A ce jour, certains postes ne sont

pas pourvus. Toutefois, les ouvertures de postes et les recrutements sont planifiés et 100% des postes devraient être engagés pour la rentrée scolaire.

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) 4 ETP supplémentaires (+0,5 million de charges)

Ces ressources supplémentaires ont été utilisées dès 2019 pour augmenter le nombre des infirmières scolaires dont les effectifs n'ont suivi, ni la croissance démographique de ces dernières années, ni la démultiplication des situations complexes. Ces 4 ETP, au même titre que les autres nouveaux postes, sont affectés prioritairement au sein des établissements primaires. A ce jour certains postes ne sont toujours pas pourvus. Toutefois, les ouvertures de postes et les recrutements sont planifiés et 100% des postes devraient être engagés pour la rentrée scolaire.

Police secours 23 ETP supplémentaires (+1 million de charges)

Cet amendement permettait l'engagement des 23 ETP précités sur les 4 derniers mois de l'année et nécessitait un complément de 2 millions de francs pour couvrir l'annualisation de ces traitements. Le Conseil d'Etat a finalement décidé de créer 6,5 ETP, correspondant à un coût de 1 million sur un exercice complet. Ces postes ne sont pas encore engagés auprès de police-secours, car l'école de formation des policiers débute en octobre.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS